

**TSCHOFFEN** (*Paul*), Ministre d'Etat (Dinant, 8.5.1878 - Liège, 11.7.1961).

Originaire de Dinant, où il était né le 8 mai 1878, Paul Tschoffen obtint son diplôme de docteur en droit devant le Jury central de Bruxelles le 19 novembre 1900. Il appartenait à une famille de magistrats : son père avait été juge au tribunal de Dinant, puis conseiller à la cour d'appel de Liège. En 1903, il entre comme avocat au barreau de Liège. Disciple et collaborateur de Godefroid Kurth et de l'abbé Pottier, il participa avec ceux-ci à la création des premiers syndicats chrétiens et fut considéré comme un des dirigeants du vieux parti catholique.

Paul Tschoffen fut membre de la Chambre des Représentants de 1919 à 1923 et sénateur de 1924 à 1936. En 1924, il devint ministre dans le cabinet Theunis. Il le restera dans les cabinets Pouillet, Jaspard et de Broqueville et il assumera successivement la direction des départements de l'Industrie, du Travail, de la Justice et des Colonies. Il fut ministre des Colonies du 19 octobre au 25 décembre 1929 (cabinet de H. Jaspard de tendance catholique-libérale) et du 23 octobre 1932 au 19 novembre 1934 (cabinet Ch. de Broqueville de tendance catholique-libérale). En août 1934, le mandat du Gouverneur général du Congo, le général Auguste Tilkens, venait à expiration. Or celui-ci s'était, en douze ans, aliéné par ses réformes administratives la quasi-unanimité des milieux dirigeants de la Colonie. Le roi Léopold III proposa qu'il soit prorogé pour un an dans ses fonctions. Paul Tschoffen s'y opposa et en fit une condition *sine qua non* de sa participation au gouvernement. Le Souverain s'inclina. Mais, le 14 septembre 1934, il choisissait Pierre Ryckmans, qui n'était pas le candidat du Ministre des Colonies, comme gouverneur général du Congo. Paul Tschoffen, d'ailleurs, adressa à Pierre Ryckmans des instructions rappelant que la politique coloniale était dirigée par le Gouvernement belge sous le contrôle du Parlement.

Après la chute du cabinet de Broqueville, Paul Tschoffen redevint avocat près la cour d'appel de Liège où il allait s'illustrer dans de nombreux procès d'assises. Il exerça la charge de bâtonnier de 1938 à 1939. Dans ses «*Croquis de personnalités judiciaires*», Jean-Pierre Paulus en dresse le portrait suivant : «*C'est l'un des plus prestigieux plaideurs du temps. Qui l'a entendu une seule fois à la barre n'est pas près d'oublier cette voix chaude, nourric, un peu rude, ce verbe précis et simple dans son ampleur calculée et la riche variété de ces ressources dialectiques auxquelles juges et jurés ont tant de fois obéi. Son art tient, à la vérité, de la magie. On l'écoute et voici que les règles et les faits qui dominent le procès apparaissent lumineux. Comme par hasard, ces faits et ces principes sont tous favorables à sa thèse, tandis que les éléments qui pourraient compromettre la solidité se trouvent, par on ne sait quel miracle, rejetés définitivement dans le néant. Personne n'y songera plus.*»

Le 16 mai 1942, Paul Tschoffen fut arrêté par la Gestapo, alors qu'il plaidait devant le tribunal correctionnel de Liège. On l'accusait d'avoir, dès le début de l'occupation allemande, préconisé la résistance à l'ennemi. Il fut libéré après quelques semaines de détention sévère. Pour éviter une nouvelle incarcération, il décida de rejoindre Londres en passant par la France, l'Espagne et le Portugal.

Le gouvernement Pierlot le nomma conseiller d'Etat et l'envoya, en août 1943, à Léopoldville pour enquêter sur une éventuelle crise d'autorité au Congo provoquée par l'attitude du président de la Confédération des Anciens Combattants de la Colonie, A. Belpaire. Celui-ci avait déclaré «*ne pouvoir tolérer qu'un Gouvernement de l'espèce conduise le peuple belge au désastre par sa politique néfaste*». Paul Tschoffen plaida devant les Anciens Combattants la cause du Gouvernement de Londres face au Roi. Il fit également

face à l'AFAC (Association des Fonctionnaires et Agents de la Colonie) qui cherchait à obtenir de Pierre Ryckmans une péréquation des traitements de la fonction publique. Le 15 octobre 1943, il fit encore une conférence qui suscita une vive controverse avec Mgr de Hemptinne, évêque titulaire de Milève, vicaire apostolique du Katanga, qui lui reprocha «*l'intrusion inopportune de la politique belge dans la sphère coloniale*». Dans une lettre du 17 novembre 1943 écrite à Paul Tschoffen, qui lui avait reproché d'avoir toujours mêlé ses idées politiques à son action religieuse, le prélat rétorqua : «*En effet, j'ai protesté quand notre politique coloniale traditionnelle et chrétienne a dévié dans le sens des thèses coloniales de certaine métropole qui n'attribuait pas plus de valeur au Christianisme qu'au fétichisme ; j'ai signalé combien il était dangereux dans un Pays neuf d'amoinrir le principe d'autorité ; j'ai protesté quand la politique des Missions nationales a été désavouée au nom de l'internationalisme et d'une soi-disant équité ; quand l'Enseignement officiel et neutre, cet anachronisme libéral, a cherché à s'insinuer dans la Colonie ; quand, en vertu des principes sacrés du Code Napoléon, les politiciens se sont refusés à reconnaître le mariage religieux et à punir l'adultère, au grand scandale des indigènes et au détriment de notre œuvre d'évangélisation*». Mgr de Hemptinne fit publier le 21 janvier 1944 un *Mémoire* explosif mettant directement en cause Paul Tschoffen, ce qui provoqua la décision d'assignation à résidence, au reste jamais signifiée, du bouillant prélat.

En septembre 1944, Paul Tschoffen se vit proposer le poste de premier ministre, mais il déclina l'offre. On lui décerna le grade de lieutenant-général et il assumait les fonctions de chef de la mission militaire auprès du S.H.A.E.F. en vue d'administrer les régions libérées du pays.

Ministre d'Etat, homme racé et spirituel, plaideur talentueux, collaborateur de la *Revue belge*, de la *Tribune libre* et du *Soir*, Paul Tschoffen est décédé à Liège le 11 juillet 1961. Lors de ses funérailles, M. Théo Lefèvre, premier ministre, rappela que le défunt, au temps de «*Gand flamand*», avait été désavoué par ses électeurs wallons et «*coopté*» grâce aux Flamands.

*Distinctions honorifiques* : Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne ; Grand-Croix de l'Ordre de Léopold II ; Grand officier de la Légion d'Honneur ; Commandeur de l'Ordre du Bain ; Grand-Croix de la Couronne de Chêne (Luxembourg) ; Grand-Croix de l'Ordre du Christ (Portugal).

14 avril 1996.

P. Salmon.

*Sources* : *Tribune Congolaise* (15.11.1929). — *Tribune Congolaise* (31.12.1929). — *Revue Congo*, 2 : 720-727 (1932). — *Le Soir* (12.7.1961). — *Pourquoi Pas ?* (21.7.1961).